

# NORME INTERNATIONALE

# ISO 4250-1

Première édition  
1988-03-01

**AMENDEMENT 1**  
1990-12-15

---

---

## **Pneumatiques et jantes à base étroite et à base large pour engins de génie civil —**

### **Partie 1: Désignation et cotes des pneumatiques**

### **AMENDEMENT 1**

*Narrow and wide base off-road tyres and rims —*

*Part 1: Tyre designation and dimensions*

*AMENDMENT 1*



## Avant-propos

L'ISO (Organisation internationale de normalisation) est une fédération mondiale d'organismes nationaux de normalisation (comités membres de l'ISO). L'élaboration des Normes internationales est en général confiée aux comités techniques de l'ISO. Chaque comité membre intéressé par une étude a le droit de faire partie du comité technique créé à cet effet. Les organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales, en liaison avec l'ISO participent également aux travaux. L'ISO collabore étroitement avec la Commission électrotechnique internationale (CEI) en ce qui concerne la normalisation électrotechnique.

Les projets de Normes internationales adoptés par les comités techniques sont soumis aux comités membres pour vote. Leur publication comme Normes internationales requiert l'approbation de 75 % au moins des comités membres votants.

L'Amendement 1 à la Norme internationale ISO 4250-1 : 1988 a été élaboré par le comité technique ISO/TC 31, *Pneus, jantes et valves*, sous-comité SC 6, *Pneus et jantes pour machines de terrassement*.

© ISO 1990

Droits de reproduction réservés. Aucune partie de cette publication ne peut être reproduite ni utilisée sous quelque forme que ce soit et par aucun procédé, électronique ou mécanique, y compris la photocopie et les microfilms, sans l'accord écrit de l'éditeur.

Organisation internationale de normalisation

Case postale 56 • CH-1211 Genève 20 • Suisse

Imprimé en Suisse

# Pneumatiques et jantes à base étroite et à base large pour engins de génie civil —

## Partie 1: Désignation et cotes des pneumatiques

### AMENDEMENT 1

*Page 2, article 6*

Ajouter, respectivement, après «tableau 3» et «tableau 5», les références suivantes:

Tableau 3 bis: Pneumatiques à base étroite montés sur jantes à base semi-creuse (SDC).

Tableau 5 bis: Pneumatiques de la série 65.

*Page 2, article 8*

Ajouter, respectivement, après «tableau 6» et «tableau 8», les références suivantes:

Tableau 6 bis: Pneumatiques à structure diagonale ou radiale pour niveleuses.

Tableau 9: Pneumatiques à structure diagonale ou radiale de la série 65.

*Page 3, tableau 3*

Insérer la ligne suivante après la désignation 36.00 — 51.

Désignation de la dimension du pneumatique	Code de largeur de la jante de mesure	Pneu neuf théorique <sup>1)</sup>		Pneu en service <sup>2)</sup>	
		Grosueur de boudin	Diamètre extérieur <sup>3)</sup>	Grosueur de boudin maximale hors tout	Diamètre extérieur maximal hors tout <sup>3)</sup>
37.00 — 57	27.00	1 016	3 370	1 118	3 524

À la suite du tableau 3, ajouter le tableau 3 bis suivant.

**Tableau 3 bis — Cotes des pneumatiques à base étroite montés sur jantes à base semi-creuse (SDC)**

Cotes en millimètres

Désignation de la dimension du pneumatique <sup>1), 2)</sup>	Code de largeur de la jante de mesure	Pneu neuf théorique <sup>3)</sup>		Pneu en service <sup>5)</sup>	
		Grosseur de boudin	Diamètre extérieur <sup>4)</sup>	Grosseur de boudin maximale hors tout	Diamètre extérieur maximal hors tout <sup>4)</sup>
10.00 — 24 TG	8.00	283	1 151	306	1 184
12.00 — 24 TG	8.00	312	1 226	337	1 263
13.00 — 24 TG	8.00	333	1 278	360	1 318
14.00 — 24 TG	8.00	362	1 348	391	1 392
16.00 — 24 TG	10.00	427	1 459	474	1 527

- 1) Pour les pneumatiques à structure radiale, remplacer le tiret de la désignation dimensionnelle par « R ».
- 2) « TG » est la désignation utilisée pour identifier les pneumatiques montés sur jantes à base semi-creuse (SDC).
- 3) Les cotes du pneu neuf théorique indiquées dans les tableaux ne servent qu'à la conception des pneumatiques.
- 4) Les valeurs sont fondées sur des pneumatiques à sculptures de profondeur normale. Le constructeur d'engins doit savoir qu'il est possible d'utiliser des pneumatiques à sculptures profondes et que les diamètres extérieurs doivent être augmentés de façon correspondante.
- 5) Les cotes en service sont les cotes maximales des pneus dilatés en service, qui servent aux constructeurs d'engins à déterminer les débattements.

$$\text{Grosseur hors tout maximale} = (\text{Grosseur de boudin du pneu neuf théorique}) \times (1 + \text{tolérance})$$

$$\begin{aligned} \text{Tolérances: Grosseur de boudin} < 380 \text{ mm: } &+ 8 \% \\ &> 380 \text{ mm: } &+ 11 \% \end{aligned}$$

$$\text{Diamètre extérieur maximal} = (\text{Diamètre extérieur du pneu neuf théorique} - \text{Diamètre de jante}) \times (1 + \text{tolérance}) + \text{Diamètre de jante}$$

$$\begin{aligned} \text{Tolérances: Grosseur de boudin} < 380 \text{ mm: } &+ 6 \% \\ &> 380 \text{ mm: } &+ 8 \% \end{aligned}$$

NOTE — Voir l'ISO 4250-3 pour les valeurs de diamètre de jante.

À la suite du tableau 5, ajouter le tableau 5 bis suivant.

**Tableau 5 bis — Cotes des pneumatiques de la série 65**

Cotes en millimètres

Désignation de la dimension du pneumatique <sup>1)</sup>	Code de largeur de la jante de mesure	Pneu neuf théorique <sup>2)</sup>		Pneu en service <sup>4)</sup>	
		Grosueur de boudin	Diamètre extérieur <sup>3)</sup>	Grosueur de boudin maximale hors tout	Diamètre extérieur maximal hors tout <sup>3)</sup>
25/65 — 25	20.00	635	1 486	705	1 554
30/65 — 25	24.00	762	1 656	846	1 738
30/65 — 29	24.00	762	1 758	846	1 840
35/65 — 33	28.00	889	2 029	987	2 124
40/65 — 39	32.00	1 016	2 352	1 128	2 461
45/65 — 45	36.00	1 143	2 675	1 269	2 798
50/65 — 51	40.00	1 270	2 997	1 410	3 133

1) Pour les pneumatiques à structure radiale, remplacer le tiret de la désignation dimensionnelle par « R ».

2) Les cotes du pneu neuf théorique indiquées dans les tableaux ne servent qu'à la conception des pneumatiques.

3) Les valeurs sont fondées sur des pneumatiques à sculptures de profondeur normale. Le constructeur d'engins doit savoir qu'il est possible d'utiliser des pneumatiques à sculptures profondes et que les diamètres extérieurs doivent être augmentés de façon correspondante.

4) Les cotes en service sont les cotes maximales des pneus dilatés en service, qui servent aux constructeurs d'engins à déterminer les débattements.

Grosueur hors tout maximale = (Grosueur de boudin du pneu neuf théorique) × (1 + tolérance)

Tolérances: Grosueur de boudin < 380 mm: + 8 %  
> 380 mm: + 11 %

Diamètre extérieur maximal = (Diamètre extérieur du pneu neuf théorique — Diamètre de jante) × (1 + tolérance) + Diamètre de jante

Tolérances: Grosueur de boudin < 380 mm: + 6 %  
> 380 mm: + 8 %

NOTE — Voir l'ISO 4250-3 pour les valeurs de diamètre de jante.

Page 6, tableau 6

Insérer la ligne suivante après la désignation 36.00 — 51.

Désignation de la dimension du pneumatique	Jante recommandée
37.00 — 57	27.00 / 6.0

Page 6

À la suite du tableau 6, ajouter le tableau 6 bis suivant.

**Tableau 6 bis — Jantes recommandées pour pneumatiques à structure diagonale ou radiale pour niveleuses<sup>1)</sup>**

Désignation de la dimension du pneumatique <sup>2), 3)</sup>	Jantes recommandées <sup>4)</sup>
10.00 — 24 TG	8.00 TG SDC
12.00 — 24 TG	8.00 TG SDC
13.00 — 24 TG	8.00 TG SDC 10.00 VA SDC
14.00 — 24 TG	8.00 TG SDC 10.00 VA SDC
16.00 — 24 TG	10.00 VA SDC

1) Le fabricant de pneumatiques, d'une part, et le fabricant de jantes ou de roues, d'autre part, devraient être consultés pour obtenir confirmation que l'ensemble pneu/roue réalisé convient dans l'utilisation envisagée ou de la nécessité d'avoir recours à un autre type de jante.

2) Pour les pneumatiques à structure radiale remplacer le tiret de la désignation dimensionnelle par « R ».

3) « TG » est la désignation utilisée pour identifier les pneumatiques montés sur jantes à base semi-creuse (SDC).

4) Voir l'ISO 4250-3 pour les profils de jante.

Page 6

À la suite du tableau 8, ajouter le tableau 9 suivant.

**Tableau 9 — Jantes recommandées pour pneumatiques à structure diagonale ou radiale de la série 65**

Désignation de la dimension du pneumatique <sup>1), 2)</sup>	Jantes recommandées
25/65 — 25	19.50/2.0 20.00/2.0
30/65 — 25	24.00/3.0
30/65 — 29	24.00/3.0
35/65 — 33	28.00/3.5
40/65 — 39	32.00/4.0
45/65 — 45	36.00/4.5
50/65 — 51	40.00/4.5

1) Le fabricant de pneumatiques, d'une part, et le fabricant de jantes ou de roues, d'autre part, devraient être consultés pour obtenir confirmation que l'ensemble pneu/roue réalisé convient dans l'utilisation envisagée ou de la nécessité d'avoir recours à un autre type de jante.

2) Pour les pneumatiques à structure radiale remplacer le tiret de la désignation dimensionnelle par « R ».

**iTeh STANDARD PREVIEW**  
**(standards.iteh.ai)**

[ISO 4250-1:1988/Amd 1:1990](https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/1b35549f-1ce7-41b6-950f-db6f684948d0/iso-4250-1-1988-amd-1-1990)

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/1b35549f-1ce7-41b6-950f-db6f684948d0/iso-4250-1-1988-amd-1-1990>